



Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

WP Council No. 140/06 Rev. 6

19 janvier 2007
Original : anglais

F

Récapitulatif actualisé des propositions des Membres concernant l'avenir de l'Accord de 2001

Contexte

1. Le présent document contient un récapitulatif des propositions des Membres concernant l'avenir de l'Accord de 2001. Il donne un résumé des positions que les Membres ont exposées plus en détail dans les documents qu'ils avaient soumis individuellement avant le 29 septembre 2006. Le récapitulatif est présenté par questions ou thèmes principaux, avec l'article ou les articles pertinent(s). Les propositions des Membres sont données à l'intérieur de chaque section. Les thèmes et idées soulevés à la 2^e Conférence mondiale du Café figurent à l'Annexe I. À noter que les propositions de texte figurent dans le document WP-WGFA No. 2/06 et ses additifs.

2. Afin de faciliter l'analyse du document, le Secrétariat a appliqué un code pour indiquer le type d'action éventuellement requis pour chaque proposition. Cette classification est sujette à révision par les Membres. Légende du code employé :

- A** Aucun changement nécessaire. Des résultats devraient être obtenus par décision, résolution ou plans d'action.
- B** Il pourrait être nécessaire de modifier l'article. Des résultats pourraient être obtenus en développant l'article pertinent.
- C** Question non couverte par les articles en vigueur – un nouvel article semble nécessaire.
- D** Des changements aux articles sont nécessaires.
- F** Incidences financières.

3. Le présent document a été actualisé pour tenir compte des nouvelles propositions de libellé communiquées par l'Ouganda, qui ont été incorporées dans l'Article 1 (Objectifs) dans le document WP-WGFA 2 Add. 1 Rev. 1.

4. La contribution du CCSP a été présentée à la 96^e session du Conseil et figure dans le document PSCB-93/06.

RÉCAPITULATIF PRÉLIMINAIRE DES PROPOSITIONS DES MEMBRES CONCERNANT L'AVENIR DE L'ACCORD DE 2001

Questions principales

<p>1. Objectifs/ mission</p> <p>Préambule, Article premier</p>	<p>Brésil : Les objectifs de l'Accord couvrent de façon satisfaisante les domaines appelant des mesures de la part de l'OIC. A L'idée d'une déclaration de mission évoquée par plusieurs Membres pourrait refléter l'importance de l'augmentation de la consommation du café pour une économie caféière dynamique. B</p> <p>Burundi : L'Accord est bien structuré mais a trouvé ses limites dans son fonctionnement. A/B Un accord amendé devrait garantir manifestement l'équité en faveur de tous les Membres. A/B</p> <p>Cameroun : Modifier le Préambule pour inclure un nouveau paragraphe stipulant que les producteurs doivent recevoir la juste rémunération de leur travail. D Modifier l'objectif 2 pour définir et éclaircir les moyens de parvenir à un équilibre raisonnable entre l'offre et la demande, et préciser les objectifs 6 et 7. D</p> <p>Groupe centraméricain¹: Redéfinir les objectifs pour traduire les aspirations des Membres sur plusieurs questions. Soutient la proposition d'un objectif sur la satisfaction du consommateur. D</p> <p>Équateur : Modifier l'objectif 2 pour inclure la couverture des coûts moyens de production dans les pays producteurs, et modifier l'objectif 6 pour définir la durabilité. D</p> <p>CE : Considère que les objectifs sont toujours d'actualité et que cet article n'a pas besoin d'être élargi. Les questions supplémentaires pourraient recevoir une suite appropriée dans le cadre des stratégies générales concernant le café, y compris une attention particulière aux petits producteurs. Ces activités sont régulièrement examinées par le Conseil et donneraient une plus grande marge de manœuvre. A</p> <p>Honduras : La mission principale devrait être de contribuer à l'amélioration de la condition de tous les acteurs de la chaîne agroindustrielle du café au moyen d'une stratégie à court, moyen et long termes. B Inclure un nouvel objectif sur la promotion de la satisfaction du consommateur. D Élargir/inclure de nouveaux objectifs pour développer ou renforcer les domaines suivants Développement humain durable, services de l'environnement, ressources naturelles et biodiversité, innovation et changements techniques en faveur de la durabilité et de la compétitivité, diversification et valorisation, transparence et régularité de la commercialisation, promotion de la consommation, différenciation et segmentation des marchés, qualité et sécurité, protection des origines géographiques et accès des petits producteurs aux sources de financement et aux nouveaux marchés à créneaux. D</p> <p>Indonésie : Propose d'inclure un objectif (2 bis) sur le renforcement de la participation des petits exploitants afin de soulager la pauvreté et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et de modifier l'objectif 7) pour inclure la diversification des produits, et l'objectif 9) pour inclure la capacité de production. D</p> <p>Kenya : Élargir les objectifs pour tenir comptes des modalités nouvelles comme l'arrivée de nouveaux acteurs (ONG, etc.), partenaires de développement et secteur privé. B</p>
---	---

¹ Guatemala, El Salvador et Costa Rica

	<p>Mexique : Nécessité d'examiner la signification de l'OIC/de redéfinir sa mission et sa stratégie. B</p> <p>Papouasie-Nouvelle-Guinée : Nécessité d'examiner la signification/la mission de l'OIC. B</p> <p>Tanzanie : Propose d'inclure une phrase sur la nécessité de traiter la pauvreté par la promotion de mécanismes assurant une juste rémunération aux producteurs. La question de la durabilité des économies caféières devrait être bien mise en évidence dans la déclaration de mission et les objectifs. D</p> <p>Ouganda : Propose trois éléments nouveaux : l'importance de la recherche-développement et de la science, le soutien de la valorisation en tant qu'ingrédient nécessaire à l'augmentation de la consommation intérieure et des mécanismes d'assistance d'urgence. D</p> <p>États-Unis d'Amérique : Proposent un examen approfondi des objectifs ainsi que des changements. Des objectifs révisés doivent canaliser les efforts de l'OIC et donner une vision convaincante de sa raison d'être. Modifier les objectifs pour inclure une nouvelle déclaration globale (déclaration de mission), réviser les objectifs 2), 5), 7), 8) et 9), et supprimer l'objectif 6) relatif à une économie caféière durable, dont le principe serait inclus dans la déclaration globale. D</p> <p>Inclure deux nouveaux objectifs sur la facilitation de la mise à disposition des producteurs d'outils financiers, y compris l'accès au crédit et les méthodes de gestion des risques ; et élaborer des stratégies visant à accroître la capacité des petits producteurs, etc. à tirer profit de la production du café et à s'adapter aux fluctuations. D</p>
<p>2. Marché du café/Prix rémunérateurs</p> <p>Articles 29, 33</p>	<p>Angola : Nécessité de chercher à améliorer les recettes et à soulager la pauvreté qui affecte la plupart des PMA. Nécessité d'un équilibre dans le commerce mondial et des marchés intérieurs. A</p> <p>Brésil : Plus grande coordination des règles et activités concernant les obstacles d'ordre sanitaire et non sanitaire et les obstacles tarifaires. A</p> <p>Meilleure couverture de l'orientation des marchés (marchés à créneaux, cafés de spécialité, durabilité). A</p> <p>Plus grande attention aux besoins des pays Membres (renforcement des moyens, mécanisme de régulation des récoltes). A, F</p> <p>Incitations à la valorisation des exportations par les pays producteurs. A/B</p> <p>L'OIC devrait être l'organe chargé de négocier les intérêts des Membres avec les organisations comme l'OMC, dans l'objectif de mettre en place un marché équilibré et équitable. A</p> <p>Burundi : L'accord devrait inclure des stratégies ou des mesures précises à court terme concernant le redressement et le soutien de la production dans les pays Membres en difficulté. Appuie la création d'un Fonds mondial du café. B</p> <p>Cameroun : Transparence complète du marché et meilleur contrôle des variables de l'offre et de la demande, pour éviter les fluctuations. A</p> <p>Mettre en place des mécanismes de solidarité pour assurer un meilleur revenu aux producteurs. B, F</p> <p>Fournir une assistance pour permettre aux producteurs de tirer parti du développement des marchés spécialisés. A, F</p> <p>Groupe centraméricain : Soutient la recommandation du Brésil d'intensifier la coordination sur les règles et activités concernant les obstacles sanitaires et phytosanitaires et les obstacles tarifaires. A</p> <p>Côte d'Ivoire : Inclure les moyens de faire face à la volatilité des prix. B</p>

	<p>Honduras : L'OIC pourrait jouer le rôle de fournisseur d'information aux établissements financiers sur les besoins d'investissements des Membres, et fournir des conseils sur les politiques et procédures d'investissements pour le financement des projets. B</p> <p>Kenya : Propose un nouvel Article sur les initiatives en matière de diversification (verticale et horizontale) pour soutenir l'économie caféière. La diversification verticale raccourcit la longue chaîne de valeur et permet d'augmenter les bénéfices des caféiculteurs. D</p> <p>Madagascar : Création d'un système de financement pour soutenir la production. B, F</p> <p>Tanzanie : Développer des mécanismes pour réduire l'écart entre les prix à la consommation et les prix perçus par les producteurs. L'objectif de satisfaction du consommateur par la qualité, des mesures phytosanitaires etc. ne devrait pas être un obstacle au commerce. A/B</p> <p>États-Unis d'Amérique : Modifier l'Article 33 1) (Élimination des obstacles à la consommation) et 35 (Mesures relatives au café transformé). D</p> <p>Viet Nam : Au moyen d'études et d'enquêtes, l'OIC peut éclaircir la situation des Membres puis adopter un avis spécifique sur les obstacles à la consommation. A</p>
<p>3. Information/ recherche</p> <p>Articles 29, 31</p>	<p>Groupe centraméricain : Appuie la proposition des États-Unis d'un observatoire du café et d'inclusion de statistiques sur les tendances des marchés naissants et spécialisés. C, F</p> <p>CE : L'Article 31 prévoit un cadre très complet pour les études et les projets et n'a pas besoin d'être modifié. Rejette l'idée de modifier la nature des organisations internationales de produits de base. A</p> <p>Madagascar : Soutient les efforts de recherche-développement. Les organismes mondiaux de recherche sur le café devraient collaborer avec les organismes nationaux de recherche. A</p> <p>États-Unis : Proposent un nouvel article (Diffusion de l'information – Observatoire du café), soulignant l'importance d'une diffusion efficace de l'information au bénéfice de tous les participants du marché, au moyen d'un ensemble d'outils et de techniques. C, F</p> <p>Proposent d'actualiser l'Article 29 (Information) 1) a) pour inclure les renseignements sur les cafés de spécialité et les produits contenant du café, et de supprimer 3) sur le système des prix indicatifs et la publication du prix indicatif composé. D, F</p> <p>Proposent d'élargir l'Article 31 (Études et recherches), d'actualiser les paragraphes 1) et 3), avec de nouvelles dispositions sur un plan d'action pour guider l'élaboration des études et recenser les priorités. D, F</p> <p>Viet Nam : Des études et enquêtes peuvent aider l'OIC à mieux comprendre la situation des Membres puis à dresser des plans pour les aider concrètement. A, F</p>
<p>4. Statistiques</p> <p>Par. 4 et 5 de l'Article premier, Articles 29 et 30</p>	<p>Brésil : Insistance insuffisante sur la nécessité de transparence. Insuffisance des données statistiques qui doivent être améliorées. A, F</p> <p>Colombie : Étoffer les statistiques au moyen, soit du Comité des statistiques soit de l'unité des statistiques. A, F</p> <p>Honduras : Préciser dans l'Accord les responsabilités du Directeur exécutif et du Secrétariat en matière de statistiques économiques. Nécessité d'une assistance technique directe pour renforcer les institutions responsables des statistiques et mise en place d'accords stratégiques et de coopération. B, F</p> <p>Japon : Il est souhaitable que l'OIC approfondisse l'analyse des données statistiques et prévoie l'offre et la demande mondiales de café. A</p>

	<p>Madagascar : Intensifier les efforts pour fournir une assistance technique, particulièrement aux Membres qui ont des difficultés pour fournir des renseignements statistiques. A</p> <p>Nigéria : Propose de modifier l'Article 29 4) pour que les Membres puissent informer le Conseil de leurs difficultés et demander une assistance technique. D</p> <p>États-Unis : Élargir les travaux statistiques en actualisant les articles existants et en introduisant de nouvelles dispositions sur l'information du marché afin de mettre l'accent sur la nécessité de recenser les nouvelles tendances et les changements structurels du secteur du café (voir section 3 ci-dessus). D</p>
<p>5. Projets</p> <p>Article premier, Article 16</p>	<p>Brésil : Intensifier les contacts avec d'autres sources de financement de projets. Renforcer les relations avec des institutions comme la FAO et l'OMC afin d'éviter toute répétition inutile d'activités et de garantir des bénéfices plus importants en cas de financement de projets. A, F</p> <p>Groupe centraméricain : L'exécution des projets devrait être coordonnée avec les associations du café représentant les pays producteurs à l'OIC. L'OIC devrait prévoir une plate-forme préparatoire et exécutive pour que les projets puissent être rapidement mis en œuvre.</p> <p>Colombie : Envisager des sources supplémentaires de financement des projets. A, F</p> <p>Équateur : L'OIC ne devrait pas compter uniquement sur le financement du FCPB et explorer d'autres possibilités de financement des projets. A, F</p> <p>Honduras : Propose un nouveau chapitre sur les projets sur le café, soulignant qu'il est nécessaire que les projets soient conceptuellement cohérents, appropriés et réalisables. C La représentation au Comité virtuel devrait être élargie et les critères de sélection resserrés. A</p> <p>Indonésie : Revoir projets – le projet devrait assumer tous ses coûts de façon à réduire les coûts de préparation des projets prévus dans le budget. A</p> <p>Madagascar : Améliorer la définition des critères de sélection des projets et des domaines d'intervention pour que les petits pays producteurs puissent en bénéficier. Aider à la préparation des projets sur la mise en valeur du secteur du café aux niveaux national et international. A</p> <p>Tanzanie : Propose de modifier l'Accord pour rationaliser les procédures des projets, avec un calendrier de finalisation et de soumission des propositions. A/D</p> <p>États-Unis : Proposent un nouveau chapitre (Travaux sur les projets) avec trois nouveaux articles pour guider ces travaux, y compris des critères précis d'évaluation des projets et des procédures détaillées d'examen, d'approbation et de mise en œuvre des projets. C</p> <p>Proposent que l'OIC joue un rôle pour faciliter l'accès à l'information sur le crédit et les outils de gestion des risques, avec un nouveau chapitre/Article créant un forum consultatif sur le financement dans le secteur du café. C, F</p>
<p>6. Promotion/ consommation</p> <p>Articles 33, 34</p>	<p>Angola : Il est nécessaire que les marchés intérieurs conservent tous les excédents de production non requis. A</p> <p>Brésil : S'agissant de l'accroissement de la consommation au niveau mondial et eu égard aux nouvelles demandes de café des marchés émergents à croissance très rapide, l'OIC devrait redoubler d'efforts sur ces marchés pour assurer la durabilité de cette croissance. A, F</p> <p>Les nouvelles possibilités uniques d'augmentation de la consommation dans les marchés traditionnels dues aux mouvements récents visant à restreindre la consommation de sodas, imposent à l'OIC de jouer le rôle d'instigateur et de catalyseur de programmes d'augmentation de la consommation dans les marchés traditionnels et les marchés émergents. L'OIC doit actualiser son rôle et être l'agence d'exécution de projets d'activités de promotion. A, F</p>

	<p>Entreprendre une étude de viabilité sur la création d'une taxe qui serait prélevée sur la commercialisation du café au bénéfice d'un fonds du type "American Checkoff", à l'appui de la promotion et du renforcement des moyens des pays Membres. A, F</p> <p>Groupe centraméricain : L'OIC devrait jouer un rôle décisif dans la mobilisation des fonds et dans l'exécution des projets de promotion. Le consommateur final devrait avoir accès à l'information sur l'origine et la qualité du produit final. B</p> <p>Colombie : Intensifier la promotion (le manque de ressources est un problème). A, F</p> <p>Équateur : L'OIC devrait intensifier les activités visant à augmenter la consommation dans les pays producteurs et dans les pays consommateurs. A, F</p> <p>Honduras : L'OIC devrait jouer un plus grand rôle et prendre une part active à la mobilisation des fonds et à l'exécution des programmes de promotion. A, F</p> <p>Utile de coordonner avec les associations des cafés de spécialité pour accorder une plus grande attention aux tendances en matière de cafés distinctifs. B</p> <p>Essentiel pour les consommateurs d'être informés sur la qualité et l'origine. Les torréfacteurs vendant des origines identifiées devraient informer le marché de ces origines (dans le cas des mélanges, il n'est pas possible d'énumérer tous les pays). B</p> <p>Madagascar : L'OIC devrait effectuer des études et des analyses de marchés destinées à promouvoir la consommation mondiale de café. A</p> <p>Promotion des activités de transformation du café pour accroître la valeur ajoutée du produit (valorisation des sous-produits du café). A</p> <p>États-Unis : Proposent de réviser et de déplacer l'Article 34 pour l'insérer dans un chapitre élargi sur les Renseignements statistiques, études et recherches. Remplacer la promotion par le développement des marchés et l'intégrer dans les activités de l'OIC sur le recueil et la diffusion de l'information. Réviser les paragraphes 1), 2), 3) et 4), supprimer les paragraphes 5) et 6). D</p> <p>Viet Nam : Les activités de promotion visant à augmenter la consommation intérieure ont besoin de l'appui de l'OIC. A, F</p>
<p>7. Santé</p> <p>Article 34</p>	<p>Brésil : Dans les pays consommateurs et producteurs, encourager les activités présentant le café comme un produit naturel (pas d'additifs chimiques). Programmes liés au café et la santé, eu égard à leur impact sur la consommation. A, F</p> <p>Groupe centraméricain : La santé devrait faire partie intégrante des stratégies de promotion et les initiatives de recueil et de publication des résultats de recherches scientifiques devraient être soutenues. A, F</p> <p>Équateur : Les bienfaits du café pour la santé devraient être soulignés dans l'Accord et un soutien devrait être fourni aux programmes de vulgarisation des résultats de la recherche. Envisager une inclusion dans les objectifs. D, F</p> <p>Honduras : La santé devrait faire partie intégrante des stratégies de promotion et un soutien devrait être fourni pour la recherche et la diffusion de ses résultats. A, F</p> <p>Kenya : Nécessité d'inclure une clause sur un mécanisme permettant de faire face au problème de l'OTA. D</p> <p>Japon : Utiliser de façon judicieuse les résultats de la recherche sur le café et la santé ; cet élément devrait être inclus dans les objectifs. D</p> <p>Viet Nam : Les réglementations sur les résidus de pesticides et la contamination par l'OTA etc., la Résolution numéro 420 et la norme ISO 10470 : 2004 (défauts du café) devraient être réexaminées et une décision officielle devrait être prise par l'OIC. A</p>

<p>8. Qualité</p> <p>Article premier</p>	<p>CE : La qualité doit demeurer une priorité essentielle. A</p> <p>Cameroun : Souci d'équilibre face aux exigences des consommateurs en matière de qualité afin qu'il soit admis qu'une meilleure qualité induit une meilleure rémunération. A</p> <p>Groupe centraméricain : La qualité doit continuer d'être un objectif prioritaire. A</p> <p>Président du Comité de promotion : La qualité est un facteur essentiel à l'accroissement de la consommation – la satisfaction du consommateur est un outil précieux : lier l'objectif de qualité et la satisfaction du consommateur : promouvoir la qualité et la satisfaction du consommateur. D</p> <p>Honduras : La qualité est étroitement liée à la satisfaction du consommateur. Elle devrait continuer d'être un objectif prioritaire. Des incitations économiques devraient être prévues pour encourager les producteurs dans ce sens. A, F</p> <p>Japon : S'associe à la proposition d'inclure la satisfaction du consommateur comme nouvel objectif. D La qualité et la sécurité sont très importantes : deux nouveaux objectifs proposés : fournir un cadre pour des consultations sur les questions ayant trait au café en vue d'étudier et de prévenir les problèmes de sécurité comme les résidus de pesticides, les moisissures toxiques, etc. ET assurer la sécurité alimentaire du café. D</p> <p>Viet Nam : Nécessité d'une nouvelle définition de la qualité. A/B</p>
<p>9. Secteur privé</p> <p>Articles 22 et 23</p>	<p>Angola : Nécessité d'un secteur privé puissant ayant accès aux dernières informations sur le commerce du café et le savoir-faire en matière de gestion des risques. A</p> <p>Brésil : Les travaux du CCSP sont satisfaisants ; on pourrait élargir son cadre d'activité en invitant d'autres organes du secteur privé à y participer. A, B</p> <p>Groupe centraméricain : Renforcer le CCSP. Les associations de producteurs du CCSP devraient jouer un rôle actif et informer leurs membres de l'évolution des travaux de l'OIC. A, B</p> <p>CE : Le paragraphe 2 de l'Article 22 fixe la composition du CCSP. Le CCSP a déjà réglé la question d'un éventuel élargissement de sa composition. A</p> <p>Éthiopie : La question des petits producteurs devrait être clairement articulée dans l'Accord. Le secteur privé est le domaine approprié pour examiner cette question. B</p> <p>Honduras : Renforcer le CCSP pour permettre la représentation des petits producteurs, par exemple au travers des institutions nationales qui les représentent au niveau national/régional. B</p> <p>Madagascar : Renforcer le CCSP pour qu'il représente tous les intérêts du secteur privé. B</p> <p>États-Unis : Renforcer le CCSP pour qu'il représente efficacement les intérêts privés du secteur du café. À cet effet, il pourra être nécessaire d'élargir la composition du CCSP. Prévoir un dialogue plus efficace entre le CCSP et la société civile. Proposer des changements à l'Article 22 : actualisation des paragraphes 1), 2), 3) et 6) et nouveau paragraphe permettant de demander l'avis d'ONG ayant les compétences requises. D</p> <p>Viet Nam : Le CCSP est très important. Intensifier ses activités en créant un réseau d'information permettant aux Membres de communiquer et de discuter des problèmes à tout moment. A</p>
<p>10. Durabilité</p> <p>Articles 39, 40</p>	<p>Brésil : Intensifier la coordination en matière d'activités et de règles concernant la durabilité. A</p> <p>Mettre l'accent sur une caféiculture sans ombrage et sur les instruments de piégeage du carbone. Soutien d'institutions de certification dans les pays producteurs. B, F</p>

	<p>Burundi : Les nouvelles notions de durabilité, traçabilité etc. ne peuvent être appliquées avec succès que dans le contexte d'un nouvel accord bien pensé et plus engagé, donnant les moyens pratiques de renforcer les capacités des producteurs, au niveau commercial et au niveau institutionnel. B</p> <p>Cameroun : Modifier l'Article 39 pour traiter de façon plus engageante la notion de gestion durable des ressources. La proposition de la NCA peut être adoptée en partie, mais il faut tenir compte des besoins des générations présentes. D</p> <p>Modifier l'Article 40 pour mieux prendre en considération l'amélioration du niveau de vie des populations actives dans le secteur du café (un libellé est proposé). D</p> <p>Groupe centraméricain : Nécessité de parvenir à la durabilité à long terme dans la chaîne du café. Inclure l'idée que la viabilité économique est une condition de la durabilité sociale et écologique. B</p> <p>CE : Attache une grande importance à la notion de durabilité et est en faveur d'une approche équilibrée comportant les trois dimensions de la durabilité : économique, écologique et sociale. Considère que l'objectif 6 (Article premier) et l'Article 39 couvrent les approches de la durabilité et donnent la souplesse nécessaire pour prendre les mesures souhaitées. A</p> <p>Kenya : Nécessité de redéfinir la notion de durabilité pour parvenir à un équilibre entre les éléments économiques et autres de la durabilité. B</p> <p>Madagascar : Intensifier la coordination des activités et des règles concernant la durabilité. A</p> <p>Norvège : Intensifier les références à l'environnement, à la durabilité et aux conventions de l'OIT. (seulement si une renégociation est décidée). D</p> <p>États-Unis d'Amérique : Proposent de supprimer l'Article 39 (Économie caféière durable) car ce sujet est traité dans les objectifs révisés. D</p>
<p>11. Structure/ Dispositions institutionnelles et juridiques</p> <p>Article 2, Chapitres IV – X, XIII, XIV</p>	<p>Angola : Inclure des groupes régionaux/continentaux dans les organes de l'OIC (par exemple OIAC). B</p> <p>Brésil : Préserver les catégories "importateur" et "exportateur" et éviter toute répétition des travaux dans les procédures de prises de décision. Simplifier les structures en s'axant sur les résultats. Élargir les sources de financement de l'OIC en offrant des services-conseils en matière de commercialisation et de bonnes pratiques agricoles, et en vendant des informations statistiques. A, F</p> <p>Burundi : Un accord modifié devrait clairement garantir l'égalité de tous les Membres dans le déroulement des activités. B</p> <p>Groupe centraméricain : Soutient la proposition du Japon sur la représentation des Membres. C</p> <p>Équateur : L'Article 2 devrait inclure des termes courants comme durabilité (économique, sociale et écologique), cafés de spécialité (biologique, commerce équitable, respectueux des oiseaux etc.). D</p> <p>CE : Maintenir les groupes "producteurs" et "consommateurs". A</p> <p>Propose de réviser :</p> <p>L'Article 2 (Définitions) paragraphe 5), définissant une Partie Contractante : propose d'inclure la CE pour tenir compte de l'adhésion unique de la CE. D</p> <p>L'Article 2 (Définitions) paragraphes 9) et 10) définissant la majorité répartie simple et la majorité répartie des deux tiers : rejette l'idée du consensus au lieu du vote, qui pourrait déboucher sur des impasses. La formulation sera liée à la question de l'Article 13 (Voix) qui nécessitera un examen détaillé avec tous les autres consommateurs. B</p> <p>L'Article 4 (Membres de l'Organisation) propose de modifier les paragraphes 3), 4) et 5) pour supprimer la distinction entre la CE et les organisations intergouvernementales et tenir compte de la situation actuelle. D</p>

	<p>L'Article 13 (Voix) paragraphe 7) : nécessite un examen détaillé avec tous les consommateurs. B</p> <p>L'Article 17 (Composition et réunions du Comité exécutif) paragraphe 1) et l'Article 18 (Élection du Comité exécutif) : À réviser sur la base des pratiques en vigueur. D</p> <p>Indonésie : Proposition de réexamen du vote – Est-il nécessaire et les contributions doivent-elles y être liées ? C</p> <p>Japon : Examen attentif de la question des Organisations d'intégration économique régionale – celles-ci ne doivent pas bénéficier d'une représentation et de droits de vote doubles du fait de la présence de leurs pays membres. En outre, des questions comme la répartition des voix doivent être examinées soigneusement en termes d'équité de la représentation et de la prise de décision. C</p> <p>Norvège : Maintenir les groupes "producteurs" et "consommateurs" (dans l'accord et dans les procédures de vote). A</p> <p>États-Unis d'Amérique : Proposent d'éclaircir les modalités d'adhésion, en particulier pour la CE. Proposent des modifications à l'Article 4 (Membres de l'Organisation) 1), supprimer les paragraphes 3) et 5) et déplacer 4) pour l'insérer dans l'Article 13. Nouvelle disposition proposée pour l'Article 13 (Voix). D, F</p> <p>L'éclaircissement des modalités d'adhésion nécessitera également des changements à l'Article 2 (Définitions) et au chapitre XIV : dispositions des Articles 43 (Signature), 44 (Ratification, acceptation ou approbation), 45 (Entrée en vigueur), et 46 (Adhésion). D</p> <p>Proposent des changements à l'Article 25 2) (Versement des cotisations). D, F</p> <p>Viet Nam : Les contributions des pays exportateurs devraient être basées sur la valeur moyenne de leurs exportations de café plutôt que sur leur volume. D</p>
<p>12. Questions liées à l'organisation et à la prise de décisions Articles 4-6, 7, 11-22, 37</p>	<p>Brésil : Pour alléger l'ordre du jour du Conseil, on pourrait faire une plus grande utilisation du Comité exécutif. Le processus de prise de décision est répétitif. Simplifier la structure organisationnelle pour que les réunions soient plus productives. Trouver une solution pragmatique pour prendre des décisions sans faire examiner les mêmes questions par des comités différents. Tenir des réunions moins fréquemment en augmentant les échanges virtuels au moyen de comités spécialisés. Deux sessions par an suffiraient aux besoins du Conseil. A, F</p> <p>Part excessive des coûts administratifs – location, personnel, etc. Le Secrétariat pourrait fonctionner avec moins de fonctionnaires en faisant une utilisation plus grande des moyens de communication électronique. Réduire les coûts/trouver des ressources supplémentaires. A, F</p> <p>Définir les engagements au moyen de résultats, par exemple paramètres de dépenses et de gestion en pourcentage du budget total. A</p> <p>Groupe centraméricain : Éviter les répétitions en matière de travaux et de prise de décisions. Analyser l'Article 12, réduire le nombre de réunions et employer de nouveaux moyens de communication pour réduire les frais des Membres. Examiner les questions procédurales et organisationnelles pour simplifier la structure organisationnelle. D</p> <p>CE : Propose de réviser :</p> <p>Article 16 (Collaboration avec d'autres organisations) : éclaircir la question de la participation d'observateurs au Conseil (Article 12 paragraphe 3)) en mentionnant les organisations internationales et régionales, les organisations non gouvernementales pertinentes et la société civile. D</p>

	<p>Équateur : Trouver un mécanisme évitant la répétition des efforts faits par le Comité exécutif et le Conseil pour examiner les questions. Mettre en place un système de rotation par ordre alphabétique des Membres des différents groupes représentés au Comité exécutif de façon que tous les pays, par opposition aux seuls grands pays, puissent jouer un rôle actif. B</p> <p>Honduras : Le processus de prise de décision est répétitif. Il faut des réunions plus productives avec des ordres du jour actualisés. Utilisation de moyens novateurs de communication pour réduire les frais des Membres. Réduire la fréquence des réunions des comités (réviser l'Article 12). D</p> <p>Évaluer les programmes/comités qui absorbent une partie importante du budget sans produire de résultats significatifs. B, F</p> <p>Des ONG pourraient assister aux sessions du Conseil lorsque des points concernent les intérêts de tous les pays d'une région. A</p> <p>Le Secrétariat doit avoir des techniques de communication de pointe et du personnel hautement qualifié pour traiter des questions liées aux projets, aux statistiques et au système d'information du marché qui renforcerait la crédibilité et la transparence. A, F</p> <p>Indonésie : Supprimer toute répétition des travaux entre le Comité exécutif et le Conseil – le Conseil pourrait se réunir et nommer un organe chargé d'exécuter ses décisions. Les petits producteurs ne peuvent pas participer au Comité exécutif mais sont importants pour l'Organisation et leur participation devrait être encouragée. A, F</p> <p>Revoir la nécessité de travailler dans quatre langues car on pourrait faire des économies et tous les pays ne bénéficient pas de l'interprétation et de la traduction. D, F</p> <p>États-Unis d'Amérique : Proposent des changements pour renforcer le Conseil dans son rôle d'organe consultatif et mettre l'accent sur le consensus comme base de la prise de décisions. Les changements proposés comprennent la réduction du nombre de Vice-Présidents (à un seul) (actualisation de l'Article 11), la réduction du nombre de sessions du Conseil à une par an (actualisation de l'Article 12), la mise en évidence de la prise de décisions par consensus (actualisation de l'Article 15) et la suppression du Comité exécutif (suppression des Articles 17 – 20). D</p> <p>Proposent d'introduire une marge de manœuvre dans le lieu du siège et de créer un nouveau forum consultatif sur le financement dans le secteur du café (Article 7 2) et 3)) (voir aussi la section 2). D</p> <p>Proposent des changements à l'Article 37 (Consultations et collaboration avec des organisations non gouvernementales). D</p>
<p>13. Technologie et innovations</p>	<p>Brésil : Est en faveur de technologies novatrices comme les technologies de recherche liées au génome du café. A, F</p> <p>Madagascar : Renforcer les liens entre les Membres pour qu'il y ait vraiment transfert de compétences et de technologies. A</p>
<p>14. Procédures Articles 52 et 53</p>	<p>Angola : Amendements et résolutions sont justifiés. A</p> <p>Brésil : L'Accord de 2001 est assez complet pour être prorogé sans modification. Le Conseil a le pouvoir d'introduire des changements par amendements. Les modifications sur les questions ne faisant pas polémique pourraient être adoptées conformément aux dispositions de l'Article 53. A</p> <p>Burundi : Modifier l'Accord pour définir un cadre opérationnel plus précis et plus efficace répondant aux désirs de tous les Membres. A</p> <p>Cameroun : Proroger l'Accord avec des amendements. A</p>

	<p>Groupe centraméricain : Une renégociation serait longue mais la reconduction de l'Accord en vigueur ne se justifie pas sans les réformes profondes qui feront de l'OIC une organisation plus efficace. A</p> <p>Côte d'Ivoire : La renégociation prend beaucoup de temps – il est préférable de procéder par amendements. A, F</p> <p>CE : Article 53 paragraphe 1) (Amendements) : à réviser en fonction du statut de la CE. D</p> <p>La majeure partie de l'Accord ne nécessite pas de modifications d'ordre structurel dans la mesure où les dispositions actuelles forment un cadre très complet pour réaliser tous les objectifs. La structure de l'Accord de 2001 devrait rester fondamentalement la même de façon à assurer la continuité harmonieuse de sa fonctionnalité. Tant dans le cas d'une procédure d'amendement que dans celui d'une renégociation, seul un nombre limité d'articles, décidé à l'avance par les parties, devrait être soumis à discussion. A/B</p>
	<p>Équateur : Considère que l'Accord en vigueur est un bon accord mais propose quelques modifications pour l'adapter aux circonstances actuelles. A/B</p> <p>Honduras : En faveur d'une prorogation avec des modifications/amendements substantiels. A/B</p> <p>Directeur exécutif de l'OIC : On pourrait envisager d'exclure toute référence à une durée spécifique de l'accord (Article 52) et prévoir que l'accord serait régulièrement passé en revue (tous les 4 à 6 ans). D</p> <p>Japon : Envisager une prorogation à titre de mesure transitoire pour assurer la continuité entre l'Accord en vigueur et un nouvel accord. A, F</p> <p>Kenya : Préconise de proroger l'Accord pour les six prochaines années en y apportant les amendements pertinents pour tenir compte des questions nouvelles, conformément aux Articles 52 et 53. A/B</p> <p>Madagascar : En faveur d'une prorogation avec des amendements (la renégociation prendrait beaucoup de temps). A/B</p> <p>Mexique : Créer un groupe de travail de 5-6 producteurs et 5-6 consommateurs pour fixer, entre maintenant et septembre, un ordre du jour des travaux futurs. A, F</p> <p>Norvège : En faveur d'une prorogation (la renégociation prendrait du temps). A</p> <p>Papouasie-Nouvelle-Guinée : En faveur de discussions au sein du Conseil plutôt que dans le cadre d'un groupe de travail. A</p> <p>Tanzanie : En faveur d'une prorogation assortie de quelques modifications, pour économiser du temps et des ressources nécessaires pour résoudre d'autres problèmes de développement. Modifier l'Accord pour créer un mécanisme assurant une transition sans heurts entre le nouvel accord et l'Accord actuellement en vigueur. A/D</p> <p>États-Unis : Réviser l'Article 52 1) et 2) pour prévoir une durée initiale plus longue de l'accord (10 ans) et des prorogations n'excédant pas huit ans au total. D</p>

**THÈMES ET IDÉES SOULEVÉS À LA
2^e CONFÉRENCE MONDIALE DU CAFÉ
AVENIR DE L'ACCORD DE 2001**

<p>2. Marché du café/Prix rémunérateurs</p> <p>Articles 29, 33</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de trouver des instruments du marché pouvant assurer une rémunération équilibrée pour toute la chaîne de production, en donnant la priorité au maillon le plus faible, à savoir la production (sans inciter à la surproduction). A • Les pays doivent œuvrer à créer des mécanismes du marché permettant de réguler le flux de la récolte afin d'assurer un approvisionnement stable, ce qui concerne tous les maillons de la chaîne d'approvisionnement. A • Envisager la levée possible des tarifs douaniers et autres obstacles au commerce qui touchent particulièrement le café transformé, notamment ceux des pays producteurs de café, et d'autres produits de diversification. L'objectif est la valorisation (souhaitable de faire une étude pour identifier des cas spécifiques). A • Nécessité d'une meilleure organisation des producteurs (coopératives etc.) pour raccourcir la chaîne et faciliter l'accès au crédit etc.; améliorer leur capacité à commercialiser les récoltes en passant des alliances stratégiques, augmenter l'envergure de leurs opérations et accroître leur savoir-faire (par exemple, diffuser largement les directives du projet TWIN, étudier de nouveaux projets avec des bailleurs de fonds). A, F • Développer des plans de gestion des risques de prix/vulgariser l'emploi des outils de gestion des risques (élargir pour y inclure, outre les risques de prix, les risques de climat). Utilisation plus grande des possibilités au moyen du modèle brésilien de CPR (<i>Cédula do Produto Rural</i> – Label de produit rural) (à base d'options) (consulter la Banque mondiale). A, F • Diversification pour réduire la dépendance à l'égard d'un seul produit. A • Valorisation ; encourager les marchés à créneaux et la transformation supplémentaire dans les pays d'origine. A • Encourager les plans de microcrédit pour les petits exploitants. A, F • Politiques publiques pour décourager la production si elle est susceptible d'entraîner un excédent de l'offre, avec suivi approprié. A • Utilisation efficace des enchères par l'Internet (par exemple, une étude sur la Coupe d'Excellence, les enchères électroniques et autres pourrait être faite en établissant une comparaison avec les tentatives d'enchères inversées). A, F • Étudier les possibilités de mobiliser des fonds pour des opérations à terme (par exemple, étudier le projet colombien). C, F • Envisager un système de permis d'exploitation caféicole similaire au système de permis d'exploitation minière, pour préserver la qualité et éviter la surproduction (par exemple, étudier la législation pertinente et évaluer les options). A • Le rôle de l'OIC dans l'organisation de la production pourrait comprendre notamment la mobilisation de ressources pour les programmes, la coordination des programmes et l'intégration des politiques générales mettant en jeu plusieurs pays ; la facilitation d'initiatives concernant la durabilité en veillant à ce que les règles et les obligations soient équilibrées et négociées par tous les participants. A, F
<p>3. Information/recherche</p> <p>Articles 29, 31, 34</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Utile d'identifier les externalités bénéfiques de la production du café (par exemple, piégeage du carbone, préservation de la stabilité sociale, etc.) ainsi que les externalités défavorables dues à la crise (à savoir, lutte contre les cultures illégales, coût de la migration vers les zones urbaines, etc.). A, F
<p>4. Statistiques</p> <p>Article 14) et 5)</p> <p>Articles 29, 30</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'une plus grande transparence du marché pour réduire la volatilité des prix, au moyen de techniques modernes d'estimation des récoltes ; contrôle des stocks et projection de la demande. Des données fiables sur le marché sont essentielles. L'OIC peut jouer un rôle moteur dans la préparation, le recueil et la validation de statistiques et de projections. A, F
<p>5. Projets</p> <p>Articles 1, 16</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des projets faisant appel au mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto (par exemple, entreprendre l'étude définie avec le PNUE). A, F

<p>6. Promotion/ consommation</p> <p>Articles 33, 34</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'OIC peut jouer le rôle d'instigateur et de catalyseur de programmes visant à augmenter la consommation avec l'assistance de bailleurs de fonds comme le FCPB et l'industrie. Mesures visant à augmenter la consommation à trois niveaux : marchés traditionnels – produits nouveaux/innovations et programmes institutionnels comme le café et la santé ; marchés émergents – importance des prix abordables ; café soluble en tant que première étape ; pays producteurs – développement d'une culture café et amélioration de la qualité. Nécessité pour les producteurs et les consommateurs de combiner leurs efforts. A, F • Sensibiliser davantage les consommateurs aux pays d'origine comme cela a déjà été fait au Japon, grâce à des dénominations internationales d'origine géographique appropriées (par exemple, diffuser les règles de l'UE et de l'OMC, décrire les pratiques japonaises). A, F • Mettre l'accent sur l'éducation du consommateur et étudier les effets sur les politiques des détaillants. A, F • Développer les ventes de café transformé avec un marketing approprié auprès des gros détaillants ou en créant des points de vente (nécessité de recruter des experts ayant une expérience du secteur de la vente au détail des produits alimentaires et passer en revue les problèmes techniques). A, F
<p>8. Qualité</p> <p>Article 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la qualité (on peut faire plus pour promouvoir les normes optimales de la Résolution numéro 420 : site web ; Codex Alimentarius; LIFFE; NYBOT; etc.). A
<p>10. Durabilité</p> <p>Articles 39, 40</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'ajuster les initiatives concernant la durabilité. Mettre l'accent sur la durabilité économique ; les petits producteurs devraient avoir accès à la certification ; les coûts de la certification devraient être répartis pour assurer que les producteurs sont rémunérés de façon appropriée. A/B • Appuyer un partenariat pour une caféiculture durable, particulièrement en ce qui concerne sa capacité à réunir toutes les parties prenantes (par exemple, réexaminer l'idée d'un comité de la durabilité). A/B • Analyse des taux de change pour évaluer la durabilité économique. A
<p>11. Structure/ Dispositions institutionnelles et juridiques</p> <p>Chapitres IV – X, XIV</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la représentation des petits exploitants au sein de l'OIC. D • Promouvoir la coopération entre toutes les parties prenantes dans le cadre de l'OIC. D
<p>13. Technologie et innovation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une technologie nouvelle pour réduire les coûts (par exemple, réexaminer la notion de réseau global de recherche/séminaires possibles avec la FAO). A/B, F